

## TABLEAU B

JUIN 2015

# Calcul de départ à la retraite

Nous allons nommer un agent, Pierre. Né le 18 décembre 1964, il est entré à la RATP en février 1986 à l'âge de 21 ans comme conducteur de métro. Il peut obtenir l'ouverture de ses droits à la retraite (**date plancher**), le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en réunissant simultanément deux conditions : **50 ans d'âge et 25 années d'ancienneté** dans l'entreprise. Pierre envisage de les faire valoir au 1<sup>er</sup> mars 2016 et comptabilisera à cette date : 30 annuités + 5 ans pour le 1/5 (tableau B) + 1 an d'armée soit **36 annuités (144 trimestres)**. Il est au maximum de son déroulement de carrière avec la TCS3 + 30 et a actuellement un revenu mensuel brut de **3300 €**. À noter qu'il n'a pas travaillé dans d'autres régimes.

### Calcul approximatif de sa pension à taux plein, incluant le 13<sup>ème</sup> mois

Le taux de liquidation d'une retraite à taux plein à la RATP est de 75 %. Pour calculer la pension d'un assuré, il suffit de prendre les éléments de rémunération soumis à cotisation correspondant à son coefficient de référence applicable pendant les six derniers mois de son activité et de le multiplier par 75 % (0,75).

Pour la Ratp, on y ajoute le 13<sup>ème</sup> mois :

$$\frac{T+C(3300€) \times 13}{12} \times 75\% = 2681,25€$$

Si Pierre veut bénéficier d'un taux plein, il doit totaliser sur sa carrière **40,5 annuités soit 162 trimestres**. Il faudra qu'il bourlingue 4,5 annuités supplémentaires soit 18 trimestres pour aller jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2020**.

### Pierre décide de partir le 1<sup>er</sup> mars 2016

Date d'ouverture des droits	Trimestres nécessaires pour un taux plein (annuités)	Valeur de l'annuité en %	Taux de la décote par trimestre manquant	Évolution de l'âge limite exclusif de décote	Nombre maxi de trimestre en décote	Age légal de départ à la retraite
Du 1/07/14 au 30/06/2015	162 (40,5)	1,852	0,625	52 ans et 6 mois	10	50 ans

$$36 \times 1,852 \% = 66,672 \% \Rightarrow \frac{3300 \text{ €} \times 13}{12} \times 66,672 \% = 2383,52 \text{ €}$$

**Attention, étant donné que Pierre n'a aucunement travaillé dans d'autres régimes, le nombre maximum de trimestre en décote lui est applicable (10) !**

Pour atteindre le taux plein (162 trimestres), il manque à Pierre 4,5 annuités soit **18 trimestres**. Dans son cas, le nombre maximum retenu de **trimestres** en décote est de 10 (0,625 % par trimestre) soit - 0,625 % x 10 = - 6,25 %  $\Rightarrow$  2383,52 € - (2383,52 x 6,25 %) = 2383,52 - 148,97 = **2234,55 €**.

Pour s'exonérer de la décote, Pierre doit travailler 10 trimestres supplémentaires soit **2,5 annuités** c'est-à-dire jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2018**.

$$1^{\text{ère}} \text{ méthode de calcul : } 38,5 \times 1,852 \% = 71,30 \% \Rightarrow \frac{3300 \text{ €} \times 13}{12} \times 71,30 \% = 2548,98 \text{ €}$$

$$2^{\text{ème}} \text{ méthode de calcul : } 154/162 \times 75 \% = 71,30 \% \Rightarrow \frac{3300 \text{ €} \times 13}{12} \times 71,30 \% = 2548,98 \text{ €}$$

## TABLEAU B

JUIN 2015

# Régime spécial de retraite RATP

lié au décret N° 2014-668 du 23 juin 2014

Par les décrets successifs imposés par les différents gouvernements, deux dates sont à noter :

- À partir de 2017, les conditions de départ à la retraite évoluent progressivement de 50 ans d'âge et 25 années d'ancienneté pour aller à 52 ans d'âge et 27 années d'ancienneté ;
- À partir de 2019, le nombre de trimestres à effectuer pour atteindre le taux plein ne dépend plus de la date plancher, mais de la date de naissance de l'assuré.

Ouverture des droits à la retraite	Trimestres nécessaires pour un taux plein (annuités)	Valeur de l'annuité en %	Taux de la décote par trimestre manquant	Évolution de l'âge limite exclusif de décote	Nombre maxi de trimestre en décote	Age légal de départ à la retraite
Du 1/07/13 au 30/06/2014	161 (40,25)	1,863	0,5	52 ans et 3 mois	9	50 ans
Du 1/07/14 au 30/06/2015	162 (40,5)	1,852	0,625	52 ans et 6 mois	10	50 ans
Du 1/07/15 au 30/06/2016	163 (40,75)	1,84	0,75	52 ans et 9 mois	11	50 ans
Du 1/07/16 au 30/06/2017	164 (41)	1,829	0,875	53 ans	12	50 ans
Du 1/07/17 au 30/06/2018	165 (41,25)	1,818	1	53 ans et 7 mois	13	50 ans et 4 mois
Du 1/07/18 au 30/06/2019	166 (41,5)	1,807	1,125	54 ans et 2 mois	14	50 ans et 8 mois
Du 1/07/19 au 30/06/2020	* Date de naissance		1,25	54 ans et 9 mois	15	51 ans
DU 1/07/20 au 30/06/2021	* Date de naissance		1,25	55 ans et 4 mois	16	51 ans et 4 mois
Du 1/07/21 au 30/06/2022	* Date de naissance		1,25	55 ans et 11 mois	17	51 ans et 8 mois
Du 1/07/22 au 30/06/2023	* Date de naissance		1,25	56 ans et 6 mois	18	52 ans
Du 1/07/23 au 30/06/2024	* Date de naissance		1,25	56 ans et 9 mois	19	52 ans
À partir du 1/07/24	* Date de naissance		1,25	57 ans	20	52 ans
* Entre le 1/07/1959 et le 31/12/1960	167 (41,75)	1,796	1,25			
* Entre le 1/01/1961 et le 31/12/1963	168 (42)	1,785	1,25			
* Entre le 1/01/1964 et le 31/12/1966	169 (42,25)	1,775	1,25			
* Entre le 1/01/1967 et le 31/12/1969	170 (42,5)	1,764	1,25			
* Entre le 1/01/1970 et le 31/12/1972	171 (42,75)	1,754	1,25			
* À partir du 1/01/1973	172 (43)	1,744	1,25			

